

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2011**

Affichage le 28 février 2011

Ce compte rendu vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

**Date de convocation : 16 février 2011**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 29

**Présent(es) :** 21      **Votants :** 28      **Absent(s) :** 1      **Pouvoir(s) :** 7

Le conseil municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

**Présents :** M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme AMONCHOT-TAVERNIER, MM. BLAIZE, FONTAINE, ROCHE, Mme POUZADOUX-RIBES, M. CHASSAIGNE, Mme LOZANO, M. SOULIGNAC, Mme BUISSON, Mme SIOLY, Mme BONTHOUX, MM. DUREL, GAZEL, BARGNOUX, GIRARD-LIOVINGUT.

**Excusé(es) et ayant donné pouvoir :** Mme GUYOT-BERNI Monique à M. ROCHE François, M. MILLETTO Stéphane à M. GILLIET Laurent, Mme ZEMZEMI Salika à M. CHASSAIGNE Alain, Mme FORTE Montserrat à M. CROUZET Éric, M. GUITTON Florent à Mme LOZANO Nicole, Mme SZCZEPANIAK Éléonore à Mme BONTHOUX Renée, Mme SOUCHE Marie-Paule à M. GAZEL Alain.

**Secrétaire de séance :** M. CROUZET Éric est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Monsieur CROUZET Éric** est désigné à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Christian SINSARD** : ouvre la séance et demande d'approuver les comptes rendus des débats des trois précédents conseils municipaux et rappelle que les remarques de chaque groupe ont été prises en compte. Il souligne qu'au cours du dernier conseil, les esprits étaient un peu enflammés, chacun a pu s'exprimer et il s'en félicite: c'est la démocratie. Toutefois, personne n'ayant le monopole de la vérité, il n'accepte pas que des jugements de valeur soient portés sur des élus, il demande donc à chacun de surveiller son vocabulaire et de faire preuve de civisme.

Monsieur le Maire propose de commencer la séance par une information sur le rapport d'activité 2009 de Clermont Communauté.

**Pierre-Jean BARGNOUX** : demande la parole au nom de son groupe pour tenir un propos liminaire qu'il souhaite évoquer concernant un problème de fond : les élus signent les délibérations en toute confiance, les demandes de modifications ne sont parfois pas intégrées, les délibérations ne sont toujours pas les mêmes que celles soumises en commission.

Dans un souci de transparence, le groupe demande une suspension de séance au titre de l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal pour évoquer ce sujet délicat et il accepte que Jérôme GIRARD-LIOVINGUT se joigne à leur groupe avec plaisir.

**Jérôme GIRARD-LIOVINGUT** : répond favorablement à cette proposition.

**Christian SINSARD** : rappelle que les observations faites sur les comptes rendus de séance sont prises en compte et que les textes d'intervention de chacun sont repris en intégralité, il n'y a donc pas de problème. Puis il souligne que le document budgétaire est identique à ceux des années antérieures, vérification a été faite jusqu'en 2005 et confirme que le vote du budget n'a jamais fait l'objet d'un procès-verbal spécifique, la page des signatures faisant office de procès-verbal jusqu'à présent. A l'avenir et pour le BP 2012, la remarque sera intégrée. Monsieur le maire précise qu'il faudra s'entendre sur la nature des pièces à mettre dans le document joint à la convocation et de toute façon tout est consultable auprès des services.

**Pierre-Jean BARGNOUX** : fait remarquer qu'il manque des pièces importantes dans le document budgétaire envoyé aux élus et notamment le tableau du personnel qui est une pièce primordiale à communiquer. Il demande donc une suspension de séance de 5 minutes pour se mettre d'accord sur la façon de fonctionner.

**Christian SINSARD** : accorde une suspension de séance à la demande du groupe d'opposition « Pour Aubière aujourd'hui et demain avec passion ».

- **La suspension est accordée par Monsieur le Maire : tous les membres de l'opposition quittent la salle accompagnés de Monsieur le Maire, Laurent GILLIET et Frédérique BONNEMOY.**
- **Reprise de la séance 10 minutes plus tard**

**Pierre-Jean BARGNOUX** : prend la parole et informe l'assemblée que le groupe d'opposition a été traité de professoral et de véhément par les élus de la majorité. Il ne partage pas cette idée de la démocratie participative qui fait peu de cas de l'opposition alors que celle-ci découvre les informations au dernier moment.

**Christian SINSARD** : prend acte des reproches concernant le fait de déposer sur table les documents relatif à une délibération au dernier moment. Cette situation est due au fait qu'une délibération concerne la création de poste correspondant au récent recrutement d'un policier pour palier à la mutation d'un agent. Le choix ne pouvait pas être fait avant. C'est une pratique à laquelle se livrait régulièrement l'ancienne majorité municipale – donc rien d'anormal.

La deuxième délibération concerne l'école qui a transmis sa demande seulement lundi. Le maire n'a rien à cacher: comme le faisait le conseil municipal d'avant, il téléphone à Pierre Jean BARGNOUX et Jérôme GIRARD-LIOVINGUT pour leur donner les informations.

**Pierre-Jean BARGNOUX** : lui demande d'arrêter de faire référence à l'ancienne municipalité et il espère que la majorité actuelle a des idées différentes car une équipe municipale est élue pour ses idées et ses projets.

**Bernard DUREL** : explique que depuis la mandature le groupe a été crédule, au-delà des différends et des jeux de rôle il a fait confiance mais le constat amer est tout autre. Il revient sur l'article 24 du règlement intérieur où l'écrit n'est pas conforme à ce qui se passe; en ce qui concerne le budget, le document officiel est fondamentalement différent en épaisseur par rapport à celui qui est remis aux élus. Il demande à l'assemblée de prendre acte que le groupe n'a plus confiance et qu'il quitte la séance.

**Christian SINSARD** : rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal et son article 24 ont été approuvés et signés par le conseil municipal en son temps. Il invite le groupe de l'opposition à revenir sur sa décision car les Aubiérois attendent autre chose des élus, ils attendent un service public. Il renouvelle sa demande de rester pour travailler car il y a des choses intéressantes dans ce conseil municipal .

**Jérôme GIRARD-LIOVINGUT** : remercie M. le Maire d'avoir accordé à l'opposition la suspension de séance.

Il indique que cela fait des mois que l'opposition en commissions et conseils municipaux regrette de ne pas être suffisamment informée ou de recevoir des informations après coup. L'opposition n'est pas respectée. Pour le budget 2011 cela se retrouve !

Il souligne que le maire et sa majorité refusent de dialoguer puisque pendant la suspension de séance, en guise de dialogue, il lui a été reproché de jouer au professeur...

Il annonce qu'il quitte donc la séance. Mais avant de partir, il souhaite répondre à M. le Maire quand il dit que l'ordre du jour est plus important que le débat lancé par l'opposition ce soir. Certes à l'ordre du jour du conseil municipal, il y a des délibérations importantes qui intéressent les Aubiérais mais les questions que soulèvent ce soir l'opposition les intéressent aussi : il s'agit de la démocratie locale !

Il insiste sur son implication dans les débats de la commune depuis le début du mandat mais la situation autour du budget 2011 et le dialogue impossible le conduisent à partir.

Enfin, il précise qu'il pense que les deux groupes d'opposition, dans les jours prochains, saisiront ensemble le tribunal administratif de Clermont- ferrand dans cette affaire du budget 2011.

- **A l'issue des discussions entre majorité municipale et groupes d'opposition, ces derniers décident de quitter la séance.**

**François ROCHE** : Lors des séances du Conseil Municipal du 16 décembre et du 10 janvier, le groupe PS et apparentés a manifesté publiquement son exigence d'améliorer le fonctionnement de l'équipe municipale tout en confirmant son engagement dans la majorité élue en 2008 autour de Christian Sinsard.

Faisons brièvement le point aujourd'hui : notre groupe poursuit ses objectifs d'amélioration de deux manières :

d'une part il contribue à améliorer le fonctionnement pour un meilleur service des aubiérais : ainsi, nous avons insisté pour

- que la majorité fasse un bilan d'étape à mi-mandat dans le but d'informer sur le travail accompli,
- que les délégations des élus soient revues pour qu'elles soient conformes à la réalité des missions exercées et pour que le travail à faire dans le reste du mandat soit réparti efficacement
- que soient réactualisés et reformulés les objectifs prioritaires pour l'action des élus dans chaque domaine,
- qu'une meilleure organisation soit mise en place pour le déroulement des réunions du groupe majoritaire (avec un ordre du jour et un compte rendu) et ces points là sont en bonne voie.

d'autre part, notre groupe participe activement aux débats internes de la majorité municipale, 22 personnes qui ont des sensibilités différentes, mais qui ont une volonté de cohérence.

Ainsi, nous discutons déjà des orientations principales et des sujets délicats en réunion mensuelle du groupe majoritaire.

Mais ceci est insuffisamment approfondi et exprimé, pour traiter comme ils le méritent les nombreux sujets qui touchent les aubiérais. Enfin, le groupe PS et apparentés réaffirme son attachement à la démocratie participative, en affirmant l'importance d'aller au bout de cette démarche qui tient compte, autant que faire se peut, des avis des aubiérais qui s'investissent pour l'intérêt général.

Voilà, nous voulions informer les aubiérais de la situation. L'essentiel est que chacun des élus, de notre groupe comme du reste de la majorité, mène dans de bonnes conditions les délégations qui lui ont été confiées par les aubiérais depuis l'élection de mars 2008.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et de reporter la présentation du rapport d'activité de Clermont Communauté en fin de séance.

**DELIBERATION N°01** – OPHIS PUY-DE-DÔME- SECTEUR PRE DU CAMP – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT DU 17 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles dispositions qui complètent la délibération du 17 décembre 2009 et qui sont relatives aux intérêts courus pendant la période de préfinancement.

**Jacques BLAIZE** : *s'interroge sur le fait que l'OPHIS demande une garantie d'emprunt.*

**Laurent GILLIET** : *explique que ce n'est pas tant l'OPHIS mais la Caisse des Dépôts et Consignations.*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°02** – OPHIS PUY-DE-DÔME – DEMANDE DE GARANTIE DE 4 EMPRUNTS – 25 LOGEMENTS SECTEUR « LE PRAT ».

Le Conseil Municipal approuve la demande de garantie de 4 emprunts pour la construction de 25 logements dans le secteur « Le Prat ».

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°03** – EPF-SMAF – OPHIS PUY-DE-DÔME – LE PRAT – RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF.

Dans le cadre des acquisitions amiables de parcelles réalisées par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune dans le secteur de Prat afin de préparer l'aménagement de logements sociaux, le Conseil Municipal approuve :

- la vente des parcelles cadastrées G 327, 337, 338, 339, 340, 341,342, 343, 344, 345, 346, 347, 349, 350, 1818 (antérieurement : 351p),
- la cession de ces parcelles directement auprès l'OPHIS du Puy-de-Dôme au lieu de la Commune,
- le prix de cession total qui s'élève à **94 763,76 euros**.

**Laurent GILLIET** : *rappelle que la construction des logements sociaux engendrera la restitution d'une part des pénalités auxquelles était soumise la commune.*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°04** – EPF-SMAF – OPHIS PUY-DE-DÔME – CASATI – RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF.

Dans le cadre des acquisitions amiables de parcelles réalisées par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune dans le secteur Casati / Forest afin de préparer l'aménagement de logements sociaux et l'équipement petite enfance, le Conseil Municipal approuve :

- la vente des parcelles cadastrées CA 274 et CA 275,
- la cession de ces parcelles directement auprès l'OPHIS du Puy-de-Dôme au lieu de la Commune,
- le prix de cession total qui s'élève à **54 428,50 euros**.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°05** – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.) - RAPPORT SUR LES ACTIONS ET LES MOYENS AFFECTES AUX DOMAINES LIES A LA DSU.

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur les actions et les moyens affectés aux domaines de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) de l'année 2009 conformément à l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°06** – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AUBIEROISES (FONCTIONNEMENT, PROJET ET FORMATIONS POUR 2011).

Le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions aux associations Aubiéroides en matière de fonctionnement, projets et formation pour l'année 2011.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°07** – LEGS THERINGAUD – ATTRIBUTION DU LEGS THERINGAUD POUR L'ANNEE 2011.

Le Conseil Municipal approuve le montant du Legs Théringaud pour l'année 2011, à savoir : 500 euros.

**Jacques BLAIZE** : *précise qu'il ne reste plus de fonds dans le cadre du legs et que c'est la commune qui abonde.*

**Éric CROUZET** : *confirme que c'est effectivement le cas.*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°07a** – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE;

Le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros allouée à la coopérative scolaire de l'école maternelle Vercingétorix.

**Alain CHASSAIGNE** : *demande s'il n'y a pas de salle à Aubière pour accueillir le loto des écoles.*

**Chantal AMONCHOT-TAVERNIER** : *informe que le loto du groupe scolaire Vercingétorix va accueillir plus de 300 familles et que la capacité de la salle du COSEC n'est pas suffisante, les parents d'élèves attendent 1000 personnes. C'est la première fois qu'il s'agit d'un projet solidaire.*

**Jacques BLAIZE** : *informe qu'il est pour et demande quelle sera la salle utilisée.*

**Chantal AMONCHOT-TAVERNIER** : *précise qu'il s'agit de la salle Auguste Renoir à Romagnat.*

**Nicole LOZANO** : *souligne que 200 € n'est pas une somme énorme et demande pourquoi avoir coupé la poire en deux.*

**Chantal AMONCHOT-TAVERNIER** : *rappelle que le budget des écoles est assez conséquent et qu'après réflexion la commune a souhaité donner seulement un coup de pouce.*

**Jacques FONTAINE** : *demande quelles sont les orientations qui sont données au profit des enfants.*

**Chantal AMONCHOT-TAVERNIER** : *il s'agit de séances de court métrage, classe verte, bibliothèque, rénovation de livres, etc...*

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°08** – CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME – REFUS D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET DE MISE A DISPOSITION DE MEDECINS, DE PSYCHOLOGUES ET DE TECHNICIENS SPECIALISES DANS LES DOMAINES DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL.

Le Conseil Municipal approuve la non-adhésion au service de prévention proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour les parties relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'intermédiation sociale.

Prend acte que la Commune souhaite continuer à recourir aux services du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour la partie médecine professionnelle.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°08a** – CREATION DE POSTE – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE.

Dans le cadre du remplacement d'un agent d'entretien en CDI demandant ses droits à la retraite, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er avril 2011.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°08b** – CREATION DE POSTE – CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER.

Dans le cadre du remplacement d'un agent en mutation, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de policier municipal sur le grade de brigadier à compter du 1er avril 2011.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°09** – EPF-SMAF - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES.

Les **Communes** de :

- **TREMOUILLE SAINT LOUP** (Puy-de-Dôme), par délibérations du 4 décembre 2009,
- **AIX LA FAYETTE** (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 30 juillet 2010,
- **JENZAT** (Allier), par délibération en date du 3 septembre 2010,
- **PARAY LE FRESIL** (Allier), par délibération en date du 18 novembre 2010,
- **SAINT ILLIDE** (Cantal), par délibération en date du 10 juillet 2009,

et le communauté de communes de :

- **PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS** (Puy-de-Dôme), par délibération en date du 16 août 2010.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°10** – SIVOM – ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de JUMEAUX (Puy-de-Dôme) par délibération en date du 16 décembre 2010 au SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE et de COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE;

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION N°11** – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ECLAIRAGE RUE SAINT-LOUP ET RUE PASCAL.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, la part Communale s'élevant à 12 600 euros.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION N°12** – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ALIMENTATION BASSE TENSION ZAC DE MALMOUCHE – TRANCHE 1.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, la part Communale s'élevant à 10 000 euros.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION N°13** – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ALIMENTATION ZAC DE MALMOUCHE – TRANCHE 1.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, la part Communale s'élevant à 54 000 euros.

**Jacques BLAIZE** : *informe que les travaux d'éclairage public de la 1ère tranche Malmouche seront portés par la commune car elle bénéficie de la participation de 45% du SIEG alors que la SAEM ne peut pas en bénéficier.*

**Christian SINSARD** : *demande quand sera fini la voie PACHON et quand aura lieu l'inauguration.*

**Jacques BLAIZE** : *précise qu'elle sera carrossable au 1er mars puis viendra ensuite la couche de bitume soit un délai de 2 mois.*

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION N°14** – REGLEMENT – REGLEMENT D'INCORPORATION DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement d'incorporation des voies privées dans le domaine public et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **DELIBERATION N°15** – PUY D'AUBIERE – DEMANDE DE LABELLISATION « ESPACE NATUREL SENSIBLE ».

Le Conseil Municipal approuve les dispositions qui sont prises dans le cadre de la demande de labellisation d'un « Espace Naturel Sensible », à savoir :

- approbation du principe de création d'un « Espace Naturel Sensible » d'intérêt communal, conformément aux plans de localisation et de délimitation présentés,
- demande de subvention auprès du Conseil Général pour la labellisation du site en tant qu'espace naturel sensible du réseau départemental.

Enfin, autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

**Alain CHASSAIGNE** : *fait remarquer que dans ce secteur, les 5 constructions sur l'aire des gens du voyage passent très mal d'un point de vue esthétique. Il faudrait faire un rideau d'arbres pour paysager et prévoir un équipement pour diminuer l'impact acoustique : faire une butte de terre (un merlon) par exemple.*

**Frédérique BONNEMOY** : précise que c'est prévu et qu'il faudra faire des passerelles pour la faune et la flore.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N°16** – PUY D'AUBIERE – DROIT DE PREEMPTION AU TITRE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE.

Le Conseil Municipal approuve la demande auprès du Conseil Général pour la création d'une zone de préemption sur les parcelles délimitées dans le périmètre de l'espace labellisé Espace Naturel Sensible d'intérêt communal et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N°17** – AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ARTIERE – ECHANGE DE TERRAIN.

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16 SEPTEMBRE 2010.**

Dans le cadre du projet d'aménagement des Berges de l'Artière, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire au nom de la Commune :

- à contractualiser un échange de parcelles entre la BY 49 (224 m<sup>2</sup>) et la BY 184 (270 m<sup>2</sup>) dans l'optique de la réalisation de cheminements piétons dans l'axe Nord/Sud du secteur des Sauzettes,
- à signer le contrat de cet échange ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- à prendre en charge les frais d'acte relatifs à cette affaire.

*La rédaction du troisième paragraphe soulève un problème de compréhension, les membres du conseil demandent une reformulation.*

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N°18** – ACHAT DE PARCELLES – RUE DES GRANDES CAVES.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée G 258 d'une superficie de 285 m<sup>2</sup> pour un montant de 300 euros.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N°19** – SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE – DENOMINATION DE RUE.

Dans le cadre des travaux de sédentarisation des gens du voyage, le Conseil Municipal approuve le nom de « Allée des Acacias ».

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DELIBERATION N°20** – COOPERATION DECENTRALISEE – ACCUEIL A AUBIERE DU MAIRE DE ROLLO (BURKINA FASO).

Dans le cadre de l'accueil du Maire de Rollo (Burkina Faso) au printemps 2011, le Conseil Municipal approuve la prise en charge par la Ville d'Aubière des frais de voyage aller et retour de Rollo à Aubière, incluant les transports et l'hébergement nécessaire lors des trajets, ainsi que les frais administratifs (visa, etc...). Cette dernière s'élevant à 1 500 euros.

#### Délibération adoptée à l'unanimité




**DELIBERATION SANS VOTE N°01** – SIVOM– RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – EXERCICE 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2009 du SIVOM.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.  
 Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 21 avril 2011.

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 24.02.10 :
<b>Christian SINSARD</b> <i>Maire</i>	
<b>Chantal BOURCHEIX</b> <i>Adjointe</i>	
<b>Eric CROUZET</b> <i>Adjoint</i>	
<b>Monique GUYOT-BERNI</b> <i>Adjointe</i>	<b>ABSENTE</b> Pouvoir en date du 19.02.11 à M. François ROCHE
<b>Serge FABBRO</b> <i>Adjoint</i>	
<b>Frédérique BONNEMOY</b> <i>Adjointe</i>	
<b>Laurent GILLIET</b> <i>Adjoint</i>	
<b>Chantal AMONCHOT-TAVERNIER</b> <i>Adjointe</i>	
<b>Stéphane MILLETTO</b> <i>Adjoint</i>	<b>ABSENT</b> Pouvoir en date du 24.02.11 à M. Laurent GILLIET
<b>Jacques BLAIZE</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Jacques FONTAINE</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>François ROCHE</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Paulette RIBES-POUZADOUX</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Alain CHASSAIGNE</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Salika ZEMZEMI</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>ABSENTE</b> Pouvoir en date du 24.02.11 à M. Alain CHASSAIGNE
<b>Nicole LOZANO</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Vincent SOULIGNAC</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Christine BUISSON</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Marie-Françoise SIOLY</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Montserrat FORTE</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>ABSENTE</b> Pouvoir en date du 21.02.11 à M. Éric CROUZET
<b>Frédéric BOUE</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Florent GUITTON</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<b>ABSENT</b> Pouvoir en date du 24.02.11 à Mme Nicole LOZANO

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 24.02.11 :	
<b>Renée BONTHOUX</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente de 18 h 30 à à 19 h 05.</i> <i>A quitté la séance avant le vote des délibérations.</i>	
<b>Bernard DUREL</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent de 18 h 30 à à 19 h 05.</i> <i>A quitté la séance avant le vote des délibérations.</i>	
<b>Alain GAZEL</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent de 18 h 30 à à 19 h 05.</i> <i>A quitté la séance avant le vote des délibérations.</i>	
<b>Pierre-Jean BARGNOUX</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent de 18 h 30 à à 19 h 05.</i> <i>A quitté la séance avant le vote des délibérations.</i>	
<b>Eléonore SZCZEPANIAK</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>ABSENTE</b> <b>Pouvoir en date du 23.02.11 à Mme Renée BONTHOUX</b>	
<b>Marie-Paule SOUCHE</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>ABSENTE</b> <b>Pouvoir en date du 20.02.11 à M. Alain GAZEL.</b>	
<b>Jérôme GIRARD-LIOVINGUT</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent de 18 h 30 à à 19 h 05.</i> <i>A quitté la séance avant le vote des délibérations.</i>	